



## Réajustement des charges très élevé !!!

Par **marie**, le **24/10/2010 à 19:25**

Bonjour, j'ai quitté mon appartement début octobre et l'agence immobilière me demande un réajustement des charges de 500 euros pour l'année 2010 c'est à dire pour une période de 9 mois. Je trouve que la somme est très élevée étant donné que je n'ai payé que 206 euros de réajustement pour l'année 2009 (ce qui est déjà pas mal!). Je voudrais savoir si il n'y a pas un plafond maximal à ne pas dépasser ? ou si à partir d'une certaine somme, n'est-on pas en droit de mettre en faute l'agence qui a vraisemblablement sous évalué les charges ?  
Merci pour vos réponses...

Par **mimi493**, le **24/10/2010 à 21:32**

il n'y a pas de plafond. Ils doivent justifier la régularisation par production des comptes de la copropriété